

La lettre de l'afer

Bulletin de l'Association Française d'Épargne et de Retraite

Il est arrivé...



Marguerite Maire, notre jeune centenaire et le petit Julien, notre 700 000^e adhérent.

Chère Adhrente, Cher Adhérent,

Il est arrivé... le 700 000^e adhérent Afer. Il s'appelle Julien. Il est né le 12 juin 2009. C'est un magnifique bébé qui habite les Yvelines. Un parent du Pays Basque l'a parrainé. Bienvenue, Julien ! Je suis sûr que tu ne peux pas encore très bien lire ces lignes, mais, plus tard, tu comprendras qu'un bon choix a été fait par un parent, un parrain, dévoué, attentif et prévenant. Plus d'un siècle te sépare de Marguerite Maire, la jeune doyenne de nos adhérents, plus de 100 printemps, Marguerite qui a pu connaître Clémenceau, Monet, Sarah Bernhardt et pourra te conter la belle aventure de l'Afer.

En 1976, qu'espérions-nous ? Un contrat simple et lisible - surtout pas un contrat « mixte » ! - mais aussi un contrat rentable, unique, qui ne supporte ni la taxe de 5,15 %, ni des frais de chargement excessifs, ni des précomptes de commissions. Ce combat, l'Afer l'a mené depuis 33 ans et elle l'a gagné.

Oui, l'Afer, c'est tout un symbole. Les fondateurs ne s'y étaient pas trompés : l'épargne doit appartenir aux épargnants, les retraites doivent être libres, les dépôts doivent être libres. Quant au gouvernement, il doit tenir ses engagements. Ne pas changer les règles du jeu en cours de route. Être juste, sans contrarier pour autant la liberté d'entreprendre et d'épargner.

Un tel combat, si précurseur et audacieux, aucune institution n'a été capable de le mener mieux que l'Afer.

Un jour, le compte du petit Julien deviendra grand, comme lui. Il pourra demander des avances pour envisager un premier logement, ou pour acheter les merveilles technologiques qui, d'ici-là, auront renvoyé au musée de l'histoire Iphone, Ipod, I-TV3D, PlayStation 8 dernière tendance. Et puis, Julien pourra à son tour parrainer un proche, le 3 millionième adhérent Afer, et recevoir une bio-puce comme cadeau de parrainage. Avec cette puce, Julien sera devenu un véritable e-adhérent, il passera des ordres numériques, en restant sur le Fonds Garanti s'il veut la tranquillité d'esprit, ou en allant sur les unités de compte s'il aime la bourse et le risque. D'ici-là, pas d'inquiétude, la bourse aura bien fini par remonter.

En attendant, Julien sera content d'apprendre que l'intégralité des bénéfices sera reversée au compte Afer et n'ira pas rémunérer des actionnaires de banques ou de compagnies d'assurance. Il comprendra qu'il a constitué un capital en toute sécurité pour lui, pour ses proches, alors que l'État sera bien incapable de lui garantir son présent et encore moins son avenir.

Et qui sait, un jour, s'il veut à son tour poursuivre le combat pour la défense des Épargnants, sera-t-il tenté de devenir président de l'Afer...

Je voterais volontiers pour lui.

Gérard Bekerman
Président de l'AFER



Un large auditoire

Éric Woerth et Gérard Bekerman

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 27 mai 2009

Une Assemblée Générale 2009 sous le patronage du Ministre du Budget Éric Woerth et sous le signe de l'union. Le président de l'Association, Gérard Bekerman, a présenté en ouverture le rapport d'activité du Conseil d'Administration.

« L'Afer a résisté et elle résistera à la tempête. Le socle de notre contrat, c'est le Fonds Garanti. Une fois de plus, notre Association a représenté un îlot de stabilité dans un océan de turbulences financières. »

29 000 nouveaux adhérents nous ont rejoints en 2008, soit un adhérent toutes les 18 minutes. L'Afer a toujours prouvé qu'elle privilégiait la protection de l'adhérent. Elle continuera ».

Le président a ensuite eu le grand plaisir d'accueillir, pour la 1^{re} fois depuis l'existence de l'Afer, le Ministre du budget Monsieur Éric Woerth. Une façon de reconnaître l'importance de notre mouvement, fort maintenant de ses 700 000 adhérents. Le Ministre a présenté aux adhérents les mesures prises par le Gouvernement pour trouver des solutions de sortie de crise. Il a notamment expliqué le plan de soutien

de l'activité financière ainsi que le plan de relance fondé sur l'investissement en projet d'infrastructures. Il a rappelé que l'objectif est de favoriser une sortie de crise rapide, en mettant en œuvre des dépenses contenues et temporaires, pour maîtriser l'endettement public.

L'Association a été heureuse d'accueillir également Jean-Pierre Menanteau, nouveau président d'Aviva France, dont les principaux extraits de son intervention sont reproduits page 3. Le président d'Aviva Investors France, Éric Duval de La Guierce, a ensuite adressé un message d'espoir, après les mois difficiles que nous avons connus sur les marchés financiers. De nombreux indicateurs repassent au vert et montrent un retour progressif de la confiance indispensable à un fonctionnement efficient des marchés financiers. Éric Duval de La Guierce a également commenté la gestion du fonds garanti et des supports en unités de compte du contrat Afer. Vous pourrez retrouver les commentaires mis à jour au 1^{er} septembre sur la gestion de ces supports sur le site www.afer.asso.fr.

En conclusion de séance et avant de procéder au vote, André Noël, vice-président-trésorier de l'Association, a commenté et expliqué les comptes 2008 de l'Association.

L'Afer a permis à l'ensemble de ses Adhérents de voter soit par correspondance, soit par Internet, soit en présence lors de l'Assemblée Générale.

Plus de 100 000 suffrages ont été exprimés démocratiquement, à une écrasante majorité en faveur des résolutions présentées par le Conseil d'Administration.

- 70 539 Adhérents ont voté par courrier ;
- 34 065 Adhérents ont utilisé Internet, soit une augmentation de 20% par rapport à l'année dernière ;
- 1 513 Adhérents présents dans la salle étaient équipés d'un boîtier électronique de vote.

Le mandat d'administrateur de Jacques Pilon a été reconduit et un nouvel administrateur, Bernard Thiriet, a été nommé.

Résultats des votes

PROJETS DE RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION	OUI	NON	ABSTENTION
1) Compte rendu d'activité du Conseil d'Administration	91 468	1 227	3 219
2) Comptes de l'exercice 2008	90 985	1 582	3 337
3) Rapport spécial du Commissaire aux comptes	90 160	1 813	3 793
4) Approbation du budget 2009	88 967	2 529	4 319
5) Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes	89 936	1 883	3 935
6) Approbation de la clause du règlement des capitaux décés	88 832	1 894	4 941
7) Défense des épargnants auprès des pouvoirs publics	93 683	766	1 560
8) Mission Qualité	91 025	1 358	3 316
9) Renouvellement du mandat de Monsieur Jacques Pilon	87 533	3 362	4 857
10) Nomination de Monsieur Bernard Thiriet comme nouvel administrateur	86 565	3 345	5 399
	83 278	9 037	4 324
PROPOSITIONS DE RÉSOLUTIONS SIGNÉES PAR UN MINIMUM DE 100 ADHÉRENTS, NON AGRÉÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION			
11) Information des adhérents	31 401	58 324	4 745
12) Amélioration de la gestion	30 002	58 552	5 802



Intervention de Jean-Pierre Menanteau

Président directeur général d'Aviva France

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration, Chers Adhérents de l'Afer,

Je voudrais avant tout saluer le dévouement et l'engagement de tous ceux qui font vivre votre association au quotidien, à commencer par le président Bekerman.

C'est tout d'abord un universitaire reconnu et de nombreux étudiants qui préparent à Assas leur doctorat en techniques financières apprécient sa maîtrise technique et son sens pédagogique. Si je peux vous confier une confiance vue d'Aviva, je sens parfois dans mes équipes une certaine nervosité quand votre président prend la parole pour les interroger sur des questions pointues sur la gestion financière de votre épargne.

Votre président est ensuite un homme qui a des convictions tenaces. Croyez-moi il n'est pas simple de négocier avec lui et votre association quand vos représentants ont la conviction qu'ils sont en train de défendre les 700 000 adhérents de l'Afer.

Enfin, votre président a déclaré que j'étais un homme de qualité. Je lui renvoie le compliment en y associant chacun des membres de votre conseil d'administration. Bonne humeur, élégance et simplicité sont trois qualités évidentes, qui sont précieuses pour tout le monde dans notre partenariat.

Notre partenariat, c'est :

- d'un côté une association exceptionnelle de près de 700 000 membres ;
- de l'autre un très grand assureur avec un bilan solide comptant 54 000 employés et 50 millions de clients dans le monde et dont les actionnaires sont d'abord et avant tout 650 000 épargnants individuels dans le monde entier, dont beaucoup

de retraités, qui attendent qu'Aviva soit bien géré, se développe et verse des dividendes qui les aident à financer leur vie quotidienne ou à accroître leur épargne.

Pour que tout se passe bien, il y a une recette : le dialogue doit être clair, transparent, simple et avoir comme obsession la protection de votre épargne à long terme.

Au cœur de ce partenariat de longue durée se trouvent d'abord le GIE AFER, ce GIE que j'ai tenu avec votre président à visiter de la cave au grenier en saluant chaque salarié présent, de la même manière que je le fais avec tous les collaborateurs d'Aviva, mais aussi les grandes familles de la distribution, la direction financière d'Aviva et Aviva Investors. Permettez-moi de rendre hommage aux hommes et aux femmes de ces entreprises qui chaque jour par leur mobilisation à votre service font preuve d'un sang-froid et d'une maîtrise technique exceptionnels. Permettez moi aussi de vous saluer, car ce sont vos questions et vos demandes de conseil qui stimulent leur énergie.

Dans ce partenariat de long terme librement consenti, votre conseil d'administration, si riche en personnalités variées et complémentaires, sait qu'Aviva respectera toujours l'autonomie de votre association et qu'Aviva répondra toujours présent dans les projets de modernisation et de développement de celle-ci :

- Aviva répond plus que jamais présent sur sa solidité et sa gestion prudente des risques dans une bourrasque financière exceptionnelle ; nous avons même répondu présents en plein cœur de la crise financière sur l'augmentation de capital de la Société d'Épargne Viagère SEV fin 2008 dans le cadre du renforcement de la marge de solvabilité demandée par l'autorité de régulation, l'ACAM, et du rééquilibrage paritaire de l'accord de co-assurance entre Aviva Vie et SEV,

selon des principes techniques que vous avait exposés Bruno Rostain l'an dernier ;

- aujourd'hui Aviva répond présent sur le défi qualité lancé par votre président et sur la nouvelle étape que représente la dépendance ;
- demain Aviva répondra présent à chaque fois que nous penserons que nous avons une réponse utile pour votre association et que cette réponse conforte la situation financière d'Aviva.

Ainsi, Aviva est clairement aux côtés de votre association. Je souhaiterais rappeler qu'Aviva France est forte d'un enracinement de plus de 180 ans dans notre pays et aujourd'hui membre à part entière d'un champion européen de taille mondiale et qui est fier à juste titre de compter dans ses ancêtres la plus ancienne compagnie d'assurance au monde, née il y a 300 ans dans les docks de Londres, qui s'appelait « Main dans la Main », tout un programme.

En conclusion, je n'ai au fond qu'un seul souhait : faire en sorte que, à travers le GIE AFER et dans le respect des rôles et des intérêts de chacun, Aviva soit à votre écoute et à celle de vos représentants et continue à vous offrir le meilleur de ses savoir-faire.

Si mon pronostic est juste, alors l'Afer ce n'est pas seulement une belle histoire, c'est aussi un bel avenir. Si vous êtes l'avenir, alors Aviva vous propose de le construire le plus possible ensemble et de le faire dans la confiance. C'est au fond assez simple : pour écrire de nouveaux chapitres d'une belle histoire, il faut d'abord tourner les pages du livre tout en gardant les recettes qui ont fait les succès du passé. On a ainsi de la place, de l'énergie et la concentration pour écrire.

Dans l'attente que vous preniez la plume pour écrire avec vos représentants votre vision de l'avenir, je vous remercie de votre accueil dans la famille Afer et de votre écoute.

Synthèse des questions posées lors de l'Assemblée Générale

Questions posées à Gérard Bekerman

Pourquoi n'êtes-vous pas, vous et les membres du conseil d'administration, bénévoles ?

C'est une question très importante parce qu'il s'agit de votre argent. Accepteriez-vous de confier votre patrimoine à quelqu'un qui n'est pas rémunéré ? Trouveriez-vous normal que des administrateurs et le président qui

défendent l'épargne de 700 000 adhérents, soit 41 milliards d'euros, ne soient pas rémunérés ? Un bénévolat pour une activité aussi importante et lourde de responsabilités ne serait-il pas suspect, avec des contreparties non avouées ? L'Afer n'est pas une association de pétanque. Si l'Afer était présidée par un bénévole, moi je me poserais aussi



Questions - Réponses (suite)

Questions posées à Gérard Bekerman

→ la question : pourquoi le fait-il ? De qui dépend-t-il ? Quel est son intérêt ? Ne serait-il pas, par hasard, rémunéré autrement ? S'il est bénévole, quel mystère se cache derrière ce bénévolat ?

A l'Afer, pas de mystère, tout est clair. Les rémunérations sont annoncées chaque année par les commissaires aux comptes dans la Lettre de l'Afer. Il ne peut pas y avoir de bénévolat à ce niveau de responsabilité et de nécessaire compétence. Je suis adhérent depuis 21 ans, jamais je n'aurais souhaité confier mon épargne à un bénévole.

La crise financière est-elle devant ou derrière nous ?

Je dirais qu'elle est à côté. L'essentiel de la crise financière est derrière nous ; bien qu'il puisse y avoir encore des soubresauts, vous le verrez prochainement, la Bourse va remonter. Ce que nous affrontons aujourd'hui, c'est la crise économique. Mais nous avons des raisons d'espérer. Je crois en effet en l'extraordinaire flexibilité du système. Nous avons engagé des moyens considérables. Les banques centrales sont puissantes. Les États sont puissants. Éric Woerth l'a rappelé tout à l'heure : nous n'allons pas augmenter les impôts. Seuls les emprunts ont été lancés massivement. Avec cet argent public, je suis convaincu que la machine va repartir. L'emprunt public, ce n'est pas bien, certes. Mais l'impôt, c'est pire.

A propos des investissements en unité de compte et des transferts Fourgous est-ce que vous pensez qu'il y a eu excès ?

La loi du 26 juillet 2005 sur la nouvelle régulation économique comportait un amendement, l'amendement Fourgous, qui autorisait à convertir les contrats monosupport en multisupport, sans perte d'antériorité fiscale. 57 milliards d'euros ont été transformés en France sur 1,7 million de contrats, toutes compagnies d'assurance confondues. A l'Afer, nous avons été à peu près 105 000 adhérents à transformer nos contrats, pour environ 7,5 milliards d'euros.

Avons-nous eu raison de le faire ? Oui, mais c'était évidemment mieux de l'avoir fait en octobre 2005, à l'époque où nous avons ouvert cette possibilité, que de l'avoir fait en juillet 2007, période où la bourse était au plus haut.

Aujourd'hui, est-ce toujours d'actualité ? Ce dont je suis sûr, c'est qu'aujourd'hui, la probabilité de hausse est supérieure à la probabilité de baisse, et que c'est un sujet qu'il faut discuter avec votre conseiller.

Le taux de rendement ne pourrait-il pas être plus élevé ?

Vous voulez un taux plus élevé ? Vous voulez du subprime ? Vous voulez du Madoff ? Il est fort possible d'avoir un taux très élevé quand on prend des risques sur le capital. Quand je suis venu à l'Afer, il y a 20 ans, ce n'était pas pour mettre en danger mes économies. Je veux une gestion en bon père de famille. Évidemment, nous pourrions prendre des risques inconsidérés, mais la sécurité du capital serait en jeu. On ne joue pas avec une épargne de 41 milliards d'euros. Notre taux, de 4,36 %, figure toujours parmi les meilleurs du marché. Il est sage.

Je voudrais également rappeler qu'à l'Afer nous n'avons qu'un seul contrat, depuis 33 ans, et c'est le même pour tous les adhérents. Dans une compagnie d'assurance, vous avez des dizaines, parfois des centaines de contrats. A l'Afer, tous les adhérents sont logés à la même enseigne. Notre taux est un bon taux qui assure la sécurité du capital et s'applique à l'ensemble des adhérents.

Pourquoi la rémunération du conseil augmente-t-elle de 20 % dans le budget 2009 ?

Pour deux raisons, la première, en 2008, notre vice-président-trésorier a été souffrant, sa base de rémunération a donc été réduite. Lors de la constitution du budget 2009, sa rémunération a été rétablie au niveau antérieurement prévu. La seconde, nous avons confié de nouvelles missions à trois administrateurs. Alain Bernard a la responsabilité de la Commission Qualité. Michèle Leconte Barjou est responsable de la Commission Juridique. François de Witt, que vous connaissez tous pour l'avoir entendu tous les jours pendant des années sur France Info, s'est vu confier les missions d'organiser des conférences et des soirées patrimoniales dans les départements, ainsi que de réaliser avec notre gestionnaire financier Aviva Investors un film pour expliquer la gestion de nos supports d'investissements. Bref, la rémunération a

augmenté parce que ces missions spécifiques ont augmenté.

Y a-t-il des capitaux en déshérence à l'Afer ? Quel est le sens de la résolution numéro 6 que vous demandez de faire voter concernant la clause de règlement des capitaux décès ?

Nous avons fait ce qu'il fallait grâce à une politique active et à une très forte réactivité du GIE AFER pour éviter ce problème de la déshérence. Nous avons aujourd'hui 50 millions d'euros de contrats en déshérence, c'est infime comparé à nos 41 milliards d'euros gérés et aux milliards d'euros de contrats de capitaux-décès qui ne sont pas encore réglés dans les sociétés d'assurance. Chez nous, 75 % des capitaux-décès (nous en avons 660 millions en 2008) sont réglés avant 3 mois et 97 % dans les 12 mois. A l'Afer, la déshérence, c'est un non-problème.

Quant à la résolution N°6, elle a pour objectif de mettre notre contrat collectif en conformité avec la loi de décembre 2007. C'est une loi que je connais bien puisque le rapporteur général est un élu d'Alsace, et que nous l'avions rencontré à Colmar l'année dernière, au cours d'une assemblée régionale.

Vous faites un prélèvement de 1,4 % à chaque versement. Est-ce que ce taux va être maintenu ?

Certaines compagnies d'assurance prennent 0% de frais d'entrée. Quelles sont vos intentions pour le futur ?

Je ne connais pas de service gratuit. Nous pouvons nous aussi annoncer un contrat à frais zéro, mais nous devrions augmenter nos frais de gestion. Or, à l'Afer nous n'avons que 0,475% de frais administratifs sur le contrat, ce sont sans doute les frais parmi les moins chers du marché.

Les compagnies qui annoncent en amont des taux à 0 % de frais sur versement compensent en aval par des frais de gestion administratifs et financiers élevés qui sont souvent le double ou le triple de ceux de l'Afer. Ce n'est pas cela que je veux pour l'Afer.

Questions - Réponses (suite)

Questions posées à Jean-Pierre Menanteau



Que se passera-t-il si Aviva est en difficulté ? Que pouvez-vous dire sur la solidité du groupe,

sachant que les assureurs ont moins souffert que les banques, à l'exception, quand même, de Swiss Ré et de AIG ?

Le groupe Aviva dispose d'un large excédent par rapport à sa marge de solvabilité. La marge de solvabilité, c'est, pour prendre une image, « l'air bag » imposé par le régulateur aux compagnies d'assurances. L'excédent, c'est quasiment un deuxième « air bag ». L'excédent du groupe Aviva par rapport à la marge de solvabilité était au 31 mars 2009 de 2,5 milliards d'euros, soit largement plus que ne l'impose la réglementation.

Ce qui est remarquable, c'est que non seulement cet excédent a progressé, puisqu'il représentait 2 milliards au 31 décembre 2008, mais que nous avons également réduit notre sensibilité

au risque des marchés.

Aviva, l'un des plus grands assureurs mondiaux, a ainsi accru ses « air bags » dans la crise, grâce à une gestion extrêmement prudente et systématique de son capital.

Vous avez cité le cas d'AIG, AIG est un assureur qui est allé faire de la banque, et même une sorte de réassurance avec des banques. On sait ce que cela a provoqué. A ma connaissance, les autres grands assureurs n'ont pas fait cela. Je ne dis pas que leur situation est facile, mais ils sont structurellement beaucoup plus à l'aise dans une crise que les banques. Ils ne prêtent pas leur argent, ils le gèrent pour compte de tiers, c'est tout autre chose.

Un nom revient très souvent dans les questions des adhérents, celui de Madoff. L'épargne des adhérents Afer a-t-elle été touchée ? Et, plus globalement, Aviva dans le monde a-t-elle été impactée ? Est-on certain qu'il n'y a plus de fonds toxiques ?

Aviva a deux caractéristiques dans le monde entier :

- Une philosophie de gestion traditionnellement très très prudente. Aviva a essayé plusieurs fois dans l'histoire, des critiques sur le thème « vous êtes trop prudents ». Dans la crise, on est plutôt contents d'avoir été prudents !

- Aviva est également l'une des deux ou trois compagnies d'assurance qui publie le plus exhaustivement son portefeuille détaillé. C'est un trait caractéristique d'Aviva, nous sommes très transparents.

Concernant Madoff, l'expression qui me vient en tête à chaque fois qu'on me pose cette question, c'est : lilliputien, concernant Aviva et l'Afer. L'ensemble du groupe Aviva en France n'a pris aucune décision d'investissement dans des fonds Madoff en direct, que ce soit pour nous-mêmes ou pour l'ensemble de nos assurés et, pour ce qui a été délégué en gestion dans des fonds de fonds, là, nous sommes dans le lilliputien. Si je prends le fonds Dynafer, et cela avait été dit lors de l'annonce des résultats Afer, nous avons eu un impact sur la valeur liquidative de 0,06 %. C'est la démonstration de la gestion prudente et de la transparence que nous avons en permanence.

Questions posées à Éric Duval de La Guierce

Un pourcentage important de l'actif du Fonds Garanti est investi en obligations du secteur privé. N'y a-t-il pas un risque à miser sur ces émetteurs ?

L'absence de risque n'existe pas aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle il faut le domestiquer, et porter la plus grande attention à la manière dont on analyse les émetteurs du secteur privé.

Au plus haut de la crise financière, les écarts de rémunération - spreads - entre les émetteurs privés et l'État ont connu des amplitudes très fortes. Lorsque l'État émettait des obligations 10 ans à 3%, il était possible de trouver des sociétés du secteur moyen émettant des obligations rapportant 14,1% (spread de 1 110

points de base) ou des sociétés plus classiques avec des signatures de rating 3B émettant des obligations rapportant 7,5 % de rendement (spread de 450 points de base).

En étant vraiment très précis dans l'analyse que l'on pouvait faire des différents secteurs, et sans aller chercher beaucoup de risque, nous avons essayé de capter ces rendements et avons recommencé à nous intéresser aux émetteurs avec des signatures de très bonnes qualités rémunérant votre épargne à 6, 7 voire 8%.

Comment avez-vous géré la part actions du Fonds Garanti depuis le début de l'année ?

Là aussi avec beaucoup de prudence. On a



Éric Duval de La Guierce
Président d'Aviva Investors France

essayé de couvrir le risque, et donc de couvrir le portefeuille. L'essentiel des opérations que nous réalisons sur les actions consiste à faire des arbitrages à l'intérieur du portefeuille. Nous n'augmentons la poche actions que d'une façon très marginale. Il y a là un risque structurel et comptable dont nous devons tenir compte, et qui fait que l'on doit rester prudents. C'est l'analyse qui prime à ce moment-là et qui nous permet de nous positionner vers les secteurs qui pourront profiter d'un éventuel rebond, d'une éventuelle reprise de l'économie. C'est vraiment là que porte notre attention. En apparence, il ne se passe pas grand-chose, mais nous restons très à l'affût des opportunités.

**Question de Gérard Bekerman à
Éric Duval de La Guierce : et que
devient Dynafer ?**

Dynafer pèse aujourd'hui un milliard. C'est un portefeuille qui est très prudent, qui restera très prudent, et qui a, au cours

de l'année dernière, joué un rôle de coussin à la baisse considérable, puisqu'étant très largement absent du marché action. Il a extraordinairement amorti la secousse considérable que nous avons vécue. Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins dans la mesure où on ne veut pas rester trop prudents car nous pensons qu'à terme, dans un, deux, voire trois ans, il y aura un renouveau sur les actions. Nous augmentons donc, progressivement, le pourcentage d'actions. Dynafer restera de toute façon, quoiqu'il arrive, relativement défensif parce qu'il doit avoir une approche patrimoniale pour atteindre l'objectif qu'il s'est assigné : avoir un rendement supérieur ou égal au contrat en euros sur une période de placement de 8 ans.

**Question posée à
Jean-Philippe
Bohringer**

Expert Comptable

**Pourquoi le poste
« services extérieurs » du
budget 2009 a-t-il autant
augmenté ?**

Deux raisons essentielles. Il est prévu, pour 2009, une ligne de 300 000 € dans le budget communication pour défendre, si nécessaire, le cadre juridique et fiscal de l'assurance vie. Par ailleurs, l'Assemblée Générale 2009 à Paris coûte plus cher, de l'ordre de 146 000 €, que l'Assemblée Générale organisée l'année dernière à Lyon.

In memoriam

Nous avons appris avec tristesse la disparition de Pierre Charpenel, cofondateur de notre Association. Nous partageons la peine de sa famille.



L'Afer unie derrière son Président

de gauche à droite : Jacques Pilon, Monique Thépaut, Michel-Alexandre Bailly, Gérard Bekerman, Jean-Pierre Bégon-Lours, Michèle Leconte Barjou, André Noël, Alain Bernard, François de Witt, Bernard Thiriet... et notre ami Vincent Vandier absent au moment de la photo.

La chronique de François de Witt

Dans la course à la part de marché à laquelle se livrent les assureurs vie, certaines compagnies n'hésitent pas à offrir à leurs nouveaux clients des taux de rendement canon - parfois supérieurs à 5% par an - à condition que leurs versements soient faits avant une date limite. Or une telle pratique est à la fois illégale et injuste. Illégale, car on n'a pas le droit de garantir un taux supérieur à, disons, 3,5%, pour simplifier. Et injuste car les derniers entrants sont alors mieux rémunérés que les épargnants fidèles. Au point qu'il est permis de se demander si, en vertu de la pratique des vases communicants, ceux-ci ne financent pas ceux-là...

Le 16 juillet dernier, l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles a (enfin) tapé du poing sur la table. Trois compagnies ont été sanctionnées et mises à l'amende pour avoir accordé à leurs nouveaux souscripteurs des taux de rendement garantis largement supérieurs au maximum autorisé. Les condamnations sont cependant anonymes, l'ACAM

précisant qu'il s'agissait surtout de « stigmatiser un mode de fonctionnement ». Ce mode de fonctionnement, votre association le réprouve vigoureusement. Dans la Lettre de l'Afer datée de février 2009, Gérard Bekerman n'a pas mâché ses mots. « A l'Afer, écrivait-il, on n'achète pas un nouvel épargnant. Le taux Afer n'est pas un bail d'un an. Il est le même pour tous. On ne déshabille pas Pierre pour habiller Paul ».

Même si elle compte 700 000 adhérents, toute association représente une solidarité de fait : chaque associé bénéficie des mêmes droits. A commencer par le même contrat. Alors que les clients « directs » d'une compagnie d'assurance peuvent être traités de manière différenciée selon la date d'ouverture de leur contrat, son mode de commercialisation et sa nature. Au point, d'ailleurs, d'avoir quelques difficultés à s'y retrouver...

C'est en optant pour la simplicité, la transparence et l'équité que nous atteindrons un jour prochain le million d'adhérents.



**Prolongation :
de l'offre
exceptionnelle
-30%**

La réduction exceptionnelle de 30% sur les frais sur versement est prolongée jusqu'à la fin de l'année et est valable pour tout versement effectué jusqu'au 31/12/09 inclus.

Du côté de la gestion des adhésions

Afin de vous apporter une qualité de gestion au niveau auquel vous l'attendez et pour permettre un enregistrement rapide des versements que vous souhaitez effectuer, nous vous rappelons quelques règles simples à observer :

- Tout chèque de versement doit être établi à l'ordre du GIE AFER.
- Tout chèque de versement doit émaner d'un compte ouvert au nom de l'adhérent.

Si le chèque émane d'un proche de l'adhérent, il pourra être accepté sous conditions, notamment de preuve du lien de parenté.

- Les chèques provenant de comptes ouverts au nom d'une société ou d'une SCI sont systématiquement refusés.

Nos obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme s'étant renforcées, nous avons

mis en place une déclaration synthétique d'origine des fonds. Selon le montant de votre versement et/ou la personne émettrice du versement, votre Conseiller ou le GIE AFER peut être amené à vous demander de remplir ce formulaire et de joindre, le cas échéant, des justificatifs, tels que pièce d'identité en cours de validité ou justificatif d'un acte de vente...

Un point sur l'évolution des supports en unités de compte

VALEUR AU 02/09/09	DYNAFER	OPENSFER	AFER-SFER	PLANISFER	AFER-EUROSFER	AFER-FLORE
Valeur liquidative	552,87€	448,12€	35,88€	452,26€	82,35€	70,29€
Depuis le 31/12/2008	5,80%	7,86%	11,92%	15,80%	13,51%	26,08%
Depuis 1 an	-0,55%	-3,68%	-5,23%	-14,34%	-18,36%	-7,77%
Depuis 3 ans	-1,43%		-9,89%	-26,94%	-23,62%	-23,16%

Adhérents : devenez les ambassadeurs de l'Afer



**Nouvelle campagne de parrainage :
Octobre 2009 à février 2010**

Contribuez au développement de votre Association en parrainant vos amis et vos proches. Faites leur découvrir l'originalité et les avantages de l'Afer et recevez le cadeau de votre choix.

Pour recevoir un dossier de parrainage, adressez-vous à votre conseiller habituel.

Contrat Article 83 : préparez la retraite de vos salariés avec l'Afer

Le contrat article 83 de l'Afer se modernise et devient multisupport. L'ensemble de la documentation est désormais disponible. Que vous soyez chef d'entreprise ou responsable des ressources humaines, si vous voulez faire profiter vos salariés des avantages de l'Afer pour préparer leur retraite, n'hésitez pas à contacter votre conseiller habituel qui pourra vous donner toutes les informations utiles.



Du nouveau sur vos écrans Les gérants des fonds Afer vous disent tout !

Au mois d'octobre, vous pourrez découvrir sur le site internet www.afer.asso.fr un film présentant l'évolution des supports : les gérants vous commenteront leur politique de gestion et ses effets au cours du 2^e trimestre. N'hésitez pas à visionner ce film et à nous faire part de vos réactions pour que nous améliorions ce nouveau service !

Nos rendez-vous

Ces dates sont indiquées à titre d'information. Elles sont susceptibles d'être modifiées notamment si les pouvoirs publics prennent des mesures exceptionnelles en cas de pandémie. Une invitation personnelle est adressée à chaque adhérent concerné dans les 30 jours qui précèdent la manifestation.

› MEAUX

Salle des Fêtes
Chemin des Pâtis
77100 Meaux
Jeudi 1^{er} octobre

› ARLES

Hôtel Mercure
Avenue de la 1^{ère} Division Française Libre
13200 Arles
Mercredi 14 octobre

› LA ROCHELLE

Forum des Pertuis
5 rue Gosset
Port des Minimes - Quai du Lazaret
17000 La Rochelle
Jeudi 19 novembre

› REIMS

Centre des Congrès de Reims
12, boulevard du Général Leclerc
51100 Reims
Jeudi 8 octobre

› SAINT-RAPHAEL

Palais des Congrès
Port Santa Lucia
83700 Saint Raphaël
Mardi 17 novembre

AFER

74, rue Saint-Lazare - 75009 Paris
Tél. : 01 40 82 24 24 - Fax : 01 42 85 09 18
Site internet : www.afer.asso.fr



Association Française d'Épargne et de Retraite

La référence en épargne retraite

Bulletin d'information de l'Association Française d'Épargne et de Retraite

Lettre n°82 / Directeur de la publication : Gérard Bekerman / Dépôt légal à la parution : ISSN 02 40 88 56 / Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901